

Les 10 ans d'EES en Europe

Synthèse des points forts de la Conférence de Prague

20^e congrès de l'AQÉI
16 février 2012

Par Louise Fecteau
En collaboration avec Ginette Lajoie



La Conférence



- 10 ans après l'entrée en vigueur de la Directive européenne (2001)
- Dans l'année suivant l'entrée en vigueur du Protocole à la convention d'Espoo relatif à l'EES
- 225 participants
- 3 jours sur l'EES – 140 présentations
- 11 thématiques

Quelques questions d'ouverture

- Qu'est-ce qui doit être fait pour accélérer l'intégration des considérations environnementales au niveau des décisions stratégiques ? Comment diffuser les meilleures pratiques ?
- Est-ce que l'EES s'attaque aux plus importants défis et enjeux des effets environnementaux cumulatifs à grande échelle tels que la perte de biodiversité et les services écosystémiques, les changements climatiques ? Comment améliorer les pratiques dans ces domaines ?
- Est-ce que l'EES facilite une participation du public constructive et un dialogue avec les parties prenantes ? Comment l'EES peut-elle être plus interactive ?

La Directive européenne

- **2001 : Adoption de la directive par l'UE**
- **2004 : Entrée en vigueur dans les états membres**
- **En 2004 : transposition dans 9 états/25**
- **En 2009 : 100% ont la législation mais pas nécessairement appliquée - procédures dans 23 états / 27**

Le Protocole de Kiev

- Piloté par la Commission économique de l'ONU pour l'Europe (CEE-ONU)
- Juillet 2010 : Entrée en vigueur
- Juin 2011: Première réunion des parties

Extrait du communiqué :

Grâce à ce nouveau traité international, la protection de l'environnement va devenir partie intégrante du processus de développement (...)

Le Protocole encourage aussi l'application de cet outil puissant à des niveaux supérieurs de décision, obligeant ainsi les gouvernements à s'efforcer d'évaluer également leurs politiques et législations. Il fournira également une base juridique pour que le secteur de la santé joue un rôle dans la planification du développement (...)

Les forces

Les EES

- **Augmentent en nombre**
- **S'améliorent en qualité**
- **Reposent sur les épaules de praticiens de plus en plus nombreux**
- **Sont appuyées sur un nombre croissant d'outils**

Les faiblesses

- La directive ne s'applique pas aux politiques
- Quel est le déclencheur ? (modification mineure/majeure); effets importants
- Qualité de rapports très variable
- Focus à trouver sur enjeux prioritaires
- Faible participation du public dans plusieurs EES
- Suivi et contrôle (pas de plan et de provisions \$)
- Certains plans trop avancés au moment de la consultation

Les défis

- **Différentes échelles (locales, régionales, nationales, transfrontalières)**
- **Intégration**
 - Des différentes politiques et directives
 - Des travaux sur même secteur
- **Contraindre ou encourager ?**
- **Quels publics ?**
 - Consensus difficiles
 - Vulgarisation crédible essentielle

Constats et attentes

- Pas de modèle unique
- EES réalisées dans les différents secteurs selon priorités et caractéristiques nationales
- Entrée en vigueur du Protocole : nouveaux guides et outils d'évaluation seront développés pour CC et biodiversité
- Trop tôt pour des amendements : prochain rapports en 2013 (CEE-ONU) et 2016 (Commission Env de l'UE)

Constats et attentes (suite)

- **L'EES est pratiquée dans un nombre croissant de pays**
- **La portée s'élargit pour inclure les aspects sociaux, notamment de santé et économiques**
- **La contribution à la prise de décision est significative si l'EES :**
 - **Apporte des solutions à des problèmes**
 - **Répond aux questions**
 - **Fournit des résultats fiables**
 - **Est efficace et rentable**
 - **Produit des rapports clairs**

Les défis pour les praticiens

- **Sortir de la logique « Étude d'impacts »**
- **Intégration des disciplines**
- **Complexité des analyses directement proportionnelle à la complexité des enjeux**
- **Que savons-nous de la dynamique de prise de décision ?**
- **Diffuser les connaissances**
 - **Entre nous**
 - **Auprès d'autres acteurs (ONG, autres disciplines)**

Et de retour au Québec

Rappel des positions / actions de l'AQÉI

- 2006-: Consultation sur la stratégie de 2007 développement durable au Québec
- 2009: Consultation du CCME sur EES-R
- 2010-: Rencontres/présentations au 2011 MDDEP
- 2011: Consultation du MAMROT sur L.A.U.
- 2011: Révision de la LCEE
- 2012: Conférence au Colloque AMEUS de l'Université de Sherbrooke (mars)
- 2012: Conférence au Congrès de l'Ordre des architectes du Québec (mai)
- 2012: Plan d'action sur l'ÉES

Réflexions

- Le développement d'un cadre législatif formel d'EES au Québec est aussi essentiel que prioritaire
- L'intégration des procédures prendra du temps
- Les secteurs seront abordés graduellement
- L'intégration des EES dans l'aménagement du territoire est une clé pour le défi de l'évaluation des effets cumulatifs : Échelle la + raisonnable
- La gestion de l'information est l'autre clé
Recueillir, compiler, traiter et rendre accessibles les informations d'études et de suivis pour :
 - Influencer
 - Améliorer le débat public
 - Améliorer l'efficacité PÉEIE / EES

Merci de votre attention !

Commentaires ou questions ?

www.gaia-environnement.com

